

Comment concilier temps scolaire et rythme de l'enfant

À savoir

Presque rien n'a bougé depuis 91

Intention. A la page 17 de la Déclaration de politique communautaire (DPC), on peut lire, dans le point dédié au "développement de l'accueil extrascolaire à l'école", que le nouvel exécutif PS-CDH "souhaite étudier l'opportunité de réorganiser le calendrier des

congés scolaires et de l'horaire journalier pour mieux prendre en compte le rythme des élèves". Une intention qui a déjà été évoquée à maintes reprises mais qui n'a jamais été suivie dans les faits.

Relancer le débat. Il faut, en effet, remonter au travail réalisé en 1991 par la Commission des rythmes scolaires, sous la houlette du ministre Jean-Pierre Grafé (CDH), pour

voir se dégager des pistes concrètes. Mais depuis, le dossier n'a pas bougé, ou peu (NdLR : certaines écoles expérimentent des cours de 45 minutes - au lieu de 50 -, joints en deux périodes de 90 minutes). La Ligue des familles, qui a fait des rythmes scolaires son cheval de bataille, compte bien relancer le débat et porter ce dossier "sur le haut de la pile". **St. Bo.**

• Vacances de Toussaint trop courtes, congés d'été trop longs, horaires d'école en décalage avec les pics d'attention des élèves ...

• Le débat sur les rythmes scolaires stagne depuis plus de vingt ans.

• La Ligue des familles compte bien le remettre au cœur de l'actualité.

Revoir les rythmes journaliers à l'école ? La ministre Milquet est prête à y réfléchir

L'idée, l'intention sont là, mais depuis le début des années 90, elles restent rangées dans les cartons de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette idée ? Mieux mettre en adéquation le temps scolaire avec les rythmes biologique et psychologique naturels des élèves.

"La question des rythmes scolaires est inscrite dans toutes les Déclarations de politique communautaire depuis les années 90", rappelle Delphine Chabbert, directrice du Service études et action politique de la Ligue des familles. "Mais personne ne s'est vraiment lancé dans cette réforme."

Pourtant, le constat est clair, étayé par de nombreuses études scientifiques : "Dans notre pays comme chez nos voisins européens, pouvait-on déjà lire en 1996, dans un rapport de l'administration de l'enseignement, l'organisation de l'année scolaire est encore fortement tributaire d'une tradition rurale et de circonstances historiques. Les cadences de l'école n'ont guère évolué avec le temps alors que les enfants et les adolescents vivent dans un environnement en constante transformation."

"Un peu de courage"

Pour Delphine Chabbert, "la réforme des rythmes scolaires n'est pas une urgence. C'est juste qu'on doit le faire. C'est un projet ambitieux, qui prendra du temps, plus d'une législature. Mais il faut un peu de courage pour ouvrir le débat. Et donc, il faut bien commencer un jour".

Véritable "priorité" pour la Ligue des familles, la question des rythmes scolaires a fait l'objet de son Université de printemps, en avril dernier.

A cette occasion, les six partis démocratiques francophones (PS-CDH-Ecolo-MR-FDF-PTB) ont signé une charte engageant leur faction à mettre la question des rythmes scolaires au menu des débats parlementaires. "A présent", annonce M^{me} Chabbert, "nous allons secouer le cabinet de M^{me} Milquet (CDH) pour voir quand on s'y met".

Au cabinet de la ministre de l'Enseignement, on déclare d'ores et déjà que la question liée aux congés scolaires annuels (Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques, vacances d'été) "n'est pas du tout une priorité", même si la ministre "reste ouverte au débat". Par contre, en ce qui concerne l'horaire journalier des élèves, "la ministre est prête à y réfléchir", en raison des en-

jeux éducatifs que cela comporte, notamment en termes de remédiation scolaire.

Plus de femmes au travail

La réforme des rythmes scolaires se décline en deux volets : l'un quotidien, l'autre annuel. "L'organisation actuelle de l'école correspond à la société du XX^e siècle, c'est-à-dire une société où l'organisation des familles, du travail n'était pas la même", estime Delphine Chabbert. "Or, depuis une trentaine d'années, tout a bougé. Ainsi, le taux d'activité des femmes a considérablement augmenté. Il y a même une arrivée massive des femmes sur le marché du travail. Quand on travaille, aller chercher son enfant à 15 h 15 est vraiment une gageure."

Le temps des devoirs à l'école

Pour ce qui est du rythme annuel, c'est "pareil" : "Il y avait des vacances très longues en été pour que les enfants aillent aider leurs parents à faire les moissons, ce qui est nettement moins le cas aujourd'hui." Enfin, "cette organisation était moins attentive aux rythmes psycho-biologique et cognitif de l'enfant".

Delphine Chabbert le reconnaît : revoir l'horaire journalier dans les écoles "va bousculer le temps de travail et l'organisation de la journée pour les enseignants", mais "il faut le voir comme un vrai projet qui devrait réconcilier le scolaire et l'extrascolaire car, aujourd'hui, il y a peu de concertation entre les deux".

Dans le même temps, la réforme des rythmes scolaires quotidiens "doit réintégrer le temps des devoirs à l'école, encadrés par des professionnels, ce qui est une vraie mesure de lutte contre les inégalités scolaires" et, partant, contre l'échec scolaire.

L'école de 8h30 à 17h

La Ligue conçoit ainsi la "journée scolaire idéale" de 8h30 à 17h, avec une longue pause de 12h à 14h30 consacrée au repas ainsi qu'à des activités ludiques, créatives,

sportives... Une garderie étant assurée à partir de 7h30 et après 17h, "par d'autres acteurs que les enseignants".

Quant aux congés scolaires, Delphine Chabbert rappelle qu'il y a un large consensus sur le fait qu'une semaine de congé, "c'est beaucoup trop court pour que les enfants puissent recharger leurs batteries".

La Ligue plaide dès lors pour une alternance de sept à huit semaines de cours suivies de deux semaines de congés, tout en réduisant de neuf à sept semaines "cette longue période d'été qui est un vrai casse-tête pour les parents qui,

lorsqu'ils travaillent, se retrouvent à devoir "caser les gosses" – ce qu'ils ne souhaitent pas pour leurs enfants –, sans compter les difficultés financières que cela peut représenter".

Stéphanie Bocart

182

JOURS DE CLASSE

En mars 2013, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret-cadre fixant les congés et vacances dans l'enseignement pour plusieurs années. Dans un souci de simplification administrative, le nombre de jours de classe annuel a été définitivement fixé à 182.

Les syndicats sont ouverts mais veulent des balises

En 1991, la Commission des rythmes scolaires avait énoncé des propositions très concrètes pour mieux respecter les rythmes naturels des élèves pendant le temps scolaire (avancer le congé de Carnaval d'une semaine, reculer celui de Pâques de deux semaines, allonger les journées d'école...). Mais ces propositions avaient suscité une levée de boucliers de la part des sociétés de folklore carnavalesque, du secteur du tourisme et de l'Horeca ainsi que des syndicats enseignants. Qu'en est-il près de 25 ans plus tard ?

1 Du côté syndical. "Les enseignants ne seraient pas nécessairement opposés à un autre découpage annuel", rapporte Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement. De fait, "pas mal de parents anticipent les congés scolaires ou font des ponts même lorsque les écoles ne les font pas, ce qui présente des difficultés pour les enseignants", confirme Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. "Mais il faudrait que ce découpage se fasse dans un canevas presque identique à ce qu'il est actuellement en termes de prestations des enseignants."

En revanche, revoir le rythme journalier, c'est une autre affaire. "Ouvrir la boîte des rythmes scolaires, c'est aussi discuter, inévitablement, de la charge des enseignants, ce qui est un débat excessivement

difficile", prévient M. Ernst. "Aujourd'hui, avec l'évolution des publics, le temps de prestation des enseignants devant les élèves est de plus en plus lourd en termes d'engagement personnel et générateur de stress."

Plus particulièrement, "la Ligue des familles propose d'ouvrir l'école plus tôt et de la fermer plus tard", rappelle M. Ernst. "Mais si les enseignants travaillent selon un rythme coupé, c'est-à-dire tôt le matin puis en fin d'après-midi (après la pause de midi dédiée à des activités plus ludiques) alors que les équipements actuels collectifs des écoles ne leur permettent pas de travailler de manière sérieuse et efficace, il est clair que nous ne défendons pas ce modèle." Et Pascal Chardome de s'interroger sur les difficultés pour les enseignants qui ne seraient pas en charge de "cours généraux" (les profs d'éducation physique par exemple) d'avoir un horaire complet en travaillant dans le créneau horaire 12h-14h30.

Delphine Chabbert, de La Ligue des familles, tient à rassurer : "En aucune manière, nous ne voulons faire un plan d'austérité sur le dos des enseignants. Nous voulons revoir, avec eux, l'organisation de leur travail". Les syndicats ne ferment d'ailleurs pas la porte au dialogue : "S'il y a un débat serein, où l'on peut présenter des éléments positifs pour les enseignants en termes de charges horaires, alors on peut essayer", affirme M. Ernst.

2 Du côté touristique et de l'Horeca. "Nous sommes demandeurs d'un réaménagement des vacances scolaires", indique le porte-parole d'un tour-

opérateur belge. "Mais pas nécessairement comme cela avait été proposé en 1991." Ce TO plaide, en effet, pour, par exemple, éviter que la plupart des pays européens aient leurs vacances de Carnaval en même temps. Ou pour, à l'image de la France, décaler les congés en fonction des zones géographiques. Néanmoins, il se dit également "prêt à ouvrir le débat" sur des vacances scolaires de deux semaines et des vacances d'été plus courtes.

Même son de cloche à la Fédération Horeca Bruxelles. Pour son président, Yvan Roque, "si ce débat revient, nous devrions décider en connaissance de cause, en fonction des conséquences, si l'on modifie ou pas le calendrier annuel".

St. Bo.

"Ouvrir la boîte des rythmes scolaires, c'est aussi discuter, inévitablement, de la charge des enseignants, ce qui est un débat excessivement difficile."

EUGÈNE ERNST
Secrétaire général de la CSC-Enseignement.